[律/lü 114 | Sengdao quqi 僧道娶妻](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.114)

凡僧道娶妻妾者，杖八十，還俗，女家主婚人同罪。離異。財禮入官。寺觀住持知情，與同罪；以因人連累，不在還俗之限。不知者，不坐。

若僧道假託親屬或僮僕為名求娶，而僧道自占者，以姦論。以僧道犯姦加凡人和姦罪二等論，婦女還親，財禮入官；係強者以強姦論。

**Mariage d’un prêtre bouddhiste ou taoïste (**ou bien : **prêtre bouddhiste ou taoïste prenant femme ?)**

Pour tout prêtre bouddhiste ou taoïste qui prend une épouse ou une concubine : 80 coups de bâton ; même peine pour l’organisateur du mariage dans la famille de la femme ; séparation du couple, confiscation des présents de mariage par l’administration. Si le supérieur du temple (monastère ?) est au courant, lui donner ( ? 與)la même peine du fait qu’il s’agit d’une implication par la faute d’autrui, il ne tombe pas sous le coup d’un renvoi à la vie laïque ; s’il n’est pas au courant, ne pas l’inculper.

Si un prêtre bouddhiste ou taoïste cherche à se marier sous le nom de quelque parent, ou d’un domestique, alors que c’est pour son propre compte, le condamner pour relation sexuelle illicite (fornication ?) comme il s’agit d’un prêtre bouddhiste ou taoïste, aggraver la peine pour relation sexuelle illicite (fornication ?) de deux degrés par rapport à celle d’un homme du commun (ordinaire ? d’un laïc ?) ; s’il y a eu viol (fornication forcée, relation sexuelle illicite par force ?), condamner pour viol (fornication forcée, relation sexuelle illicite par force ?)

**Glossaire**

sēng dào 僧道 : prêtres, membres des clergés bouddhiste et taoïste

Comment. Les clergés bouddhiste et taoïste partageaient un même statut légal, ce qui explique qu’ils soient évoqués dans le code principalement sous ce terme commun (27 occurrences dans le DQLL)

sì guàn寺觀 [Buddhist and Taoist temples] 寺和观的统称

Comment. Les clergés bouddhiste et taoïste partageaient un même statut légal, ce qui explique que leurs temples et monastères respectifs soient évoqués dans le code principalement sous ce terme commun (15 occurrences dans le DQLL)

[Dào shi](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=399) / 道士
[fr] maître taoïste.

**References**: [律/lü 44 | Cheng daoshi nüguan 稱道士女冠](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DMLJJFL_1610/8.1.1.44) [; 律/lü 42 | Cheng daoshi nüguan 稱道士女冠](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.42)

[律/lü 114 | Sengdao quqi 僧道娶妻](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.114)

**Comments**: Selon les écoles, les maîtres peuvent se marier (ordre Zhengyi 正一) ou non (ordre Quanzhen 全真). Mais les prêtres taoïstes officiels, cf. [Dào guān](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=34) n'ont pas le droit de se marier, cf.  [律/lü 114 | Sengdao quqi 僧道娶妻](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.114)

[Dào guān](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=34) / 道官
[fr] maîtres taoïstes officiels

**Comments**: Appellation désignant des responsables du clergé taoïste dont le rôle de représentation et d’organisation est reconnu et autorisé par l’administration, à tout niveau de l’appareil d’État.

zhù chí**住持** : supérieur ( ?) d’un ordre monastique bouddhiste ou taoiste ?

(1) [ abbot]∶主持一个佛寺的和尚或主持一个道观的道士

(2) [manage a monastery or a Taoist temple]∶主持管理一个佛寺或道观

[lián lèi (zhìzuì)](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=263) 連累(致罪)
[fr] être impliqué par la faute d’autrui

**References**: [Lü 16- 常赦所不原.docx (201.99 ko)](http://lsc.chineselegalculture.org/Asset/Source/lscGlossary_ID-263_No-01.docx)

**Comments**: voir les termes [yuánzuò](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=97), [liánzuò](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=554)

**Topic**: Incrimination

syn. qiān lián **牽連**

 **Comment.** 14 occurrences dans le DQLL (désigne le fait d’être *impliqué incidemment, factuellement,* dans une affaire judiciaire, et non inculpé de la faute d’autrui conformément à la loi ?)

yīn rén liánlèi 因人連累 : voir lián lèi (zhìzuì)

Comment. 8 occurrences dans le DQLL

huán sú 還俗 : renvoi à la vie laïque (pour un clerc)